

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa*N° 14734*03

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale
Date de réception :	Dossier complet le : 2018 Nº d'enregistrement
18 decembe 2017	32100 9.5K. Dte, 7
	1. Infitulé du projet
Création d'une nouvelle voie urbaine sur la	a commune du Tampon
2 Identification d	ı (ou des) maîlre(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	<u> Prénom</u>
2.2 Personne morale	
Děnomination ou raison sociale	SPL MARAINA agissant au nom et pour le compte de la CASUD
Nom, prénom et qualité de la personne	Madame Anne-Lise VERNICHON
habilitée à représenter la personne morale	
RCS / SIRET 5 2 0 6 6 4 0	0 4 0 0 0 3 0 Forme juridique SPL
Joign	ez à votre demande l'annexe obligatoire nº1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
September 2 miles and the september 2 miles	dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seulls et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des
	départements, des communes et des établissements public de coopération
점 원	intercommunale (linéaire total du projet : 5 km)
10. Canalisation et régularisation des	Non concerné car intervention sur des longueurs de cours d'eau inférieures aux seuils
cours d'eau	réglementaires et aucun écoulement classé comme cours d'eau.
A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	
	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8,1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éve	最后,整个数据的证明中的企业的企业,可以是各种的企业,不是是自己的基础的,也可以在外面的企业,但是不是一个的。这个时间,这个时间,不是一个时间,不是这个时间,就

Le projet consiste à créer une nouvelle voie urbaine au Tampon, en reprenant le tracé de l'ancien projet de Rocade, sur un linéaire de total de 5 km, partant du rond-point des Azalées jusqu'à la RN3 au14ème Kilomètre, en passant par la RD3 du secteur de Trois-Mares. Le projet est découpé en 2 phases et 3 sections (cf. présentation générale du projet, annexe 7). Il comprend :

- la création de nouveaux tronçons de voiries (2x1 voies + voies réservées TCSP + trottoirs / voie partagée cycles-piétons);
- la reprise de voiries existantes (déconstruction de chaussées, élargissement et réalisation d'aménagements urbains : trottoirs, contre-allée, piste cyclable, espaces verts, éclairages publics, mobilier urbain) ;
- création et reprises/renforcement de réseaux divers (eaux pluviales, électricité, AEP, eaux usées) ;
- ouvrages de franchissement de ravines (3) + ouvrages hydrauliques (maintien de la transparence hydraulique) ;
- bassins de rétention / régulation des eaux pluviales.

Ce projet de voie urbaine au Tampon répond à la prescription 27 du SAR relative au réseau routier dans laquelle il est inscrit comme projet prioritaire. Le tracé fait l'objet d'un emplacement réservé dans le POS du Tampon.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectils du projet

La nouvelle voie urbaine vise en premier lieu à décongestionner le centre-ville du Tampon, sous-dimensionné au regard de la densité actuelle du trafic, et a fortiori, de celle à venir. Elle s'inscrit dans un projet plus large de restructuration des déplacements au Tampon et la volonté de création d'un nouveau Pôle Central Urbain Principal, regroupant le Centre-ville existant du Tampon, le secteur de La Châtoire et de Trois-Mares.

Ce nouvel axe routier revêt une importance intercommunale et a pour objectifs de :

- décongestionner le trafic routier de la RN3 entre les Azalés et le 14ème kilomètre ;
- faciliter l'accès à la nouvelle gare routière et créer un axe en site propre Bus pour le transport interurbain, urbain et scolaire ; - améliorer la desserte du secteur de la Châtoire et de l'Université.

4.3 Décrivez sommalrement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Principales caractéristiques du projet en phase travaux :

- Terrassements sur tout le tracé (pentes fortes > 10 % sur une partie du secteur d'étude) ;
- Démolition de chaussée existante et évacuation des matériaux ;
- Dépose et démolition d'ouvrages (clôtures, murets, bâti...);
- Construction d'ouvrages de franchissement des ravines ;
- Abattage et dessouchage d'arbres, débroussaillage ;
- Création et reprise de voiries existantes ;
- Travaux sur les réseaux existants (reprises / renforcement EP, EU, AEP, électricité, télécommunication) + création de réseaux (EP, électricité);
- Installations de chantier et création de pistes d'accès.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle voie urbaine empruntera en partie des voiries existantes. Son emprise pourra atteindre 21,5 m (profil maximaliste) mais le profil général est fixé à 15,5m de large (voir fichier de présentation en annexe 7) et prévoit au minimum :

- 2 voies unidirectionnelles (2x3,00m à 3,25m);
- 2 voies TCSP (2x3,00 m)
- 2 trottoirs (2x2,00m) OU 1 trottoir (2,00m) et 1 voie verte (3,00m)

Concernant les voies TCSP:

- en milieu urbain dense, deux voies de TCSP seront créées afin d'optimiser le temps de parcours des bus et de concurrencer l'usage de la voiture personnelle ;
- en milieu rural, des voies TCSP seront réalisées en approche de carrefour uniquement.

Des ouvrages de franchissement des ravines seront créés et permettront de connecter des quartiers tout en garantissant une stransparence hydraulique.

Des bassins de rétention / infiltration des eaux pluviales seront créés. Un aménagement paysager sera conçu autour des pistes de circulation des modes doux et offriront des vues sur les grands paysages. Des réseaux enterrés de gestion des eaux pluviales seront créés.

	projet et superficie globale de l'opération ndeurs caractéristiques	- préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)
ongueur Imprise (largeur) générale Imprise maximaliste	nacon cardinangos	5 km 15,5 m 21,5 m
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques! L	ong. ° ' " Lat. ° ' "
d'implantation Le Tampon - La Réunion	- 어린다는 이 경영한 환경환경 한 반장을 때마다면 하는 것으로 모르는 모든 살이 되는데 모든데 모든데	.ong. 55°51'50"53 Lat. 21°28'53"96 .ong. 55°52'29"18 Lat. 21°52'29"18
	Joignez à voire demande les anne nsion d'une installation ou d'un ouvrage	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous réfèrer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunisfique et florisfique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?	X		La commune du Tampon est recensée comme "zone de montagne". La zone d'étude est située entre 480 m et 780 m d'altitude.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur le territoire de la commune du Tampon (arrêté préfectoral n°2014-3736/SG/DRCTCV du 16 juin 2014).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	The state of the s	Le tracé intercepte les périmètres de protection de deux monuments inscrits au patrimoine historique : la Maison Bel Air et la Maison Roussel.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Ţ				e Tampon dispose d'un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 20
The state of the s	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		octobre 2017 (arrêté préfectoral n°2146/SG/DCL/BU).
では、10mmのでは、1	Dans un sité ou sur dés sols pollués ?		X	
	Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
	Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
	Dans un site inscrit ?		X	
	Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
班 以教公司所養養之	D'un sife Natura 2000 ?		X	
からし のとなりになっている	D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6:1 Le projet envisagé est-li <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

	pieter le tableau sulva ces potentielles	or: Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'éau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les déblais sont estimés à 73 000 m3 et les remblais à 41 000 m3. Les conditions de réemploi des déblais en remblais devront être définies par l'étude géotechnique.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le tracé intercepte des espaces naturels (ravines). Un diagnostic écologique a été réalisé en 2017 et a conclu à une sensibilité faible du périmètre d'étude (cf. annexe8) Les milieux sont très anthropisés ou issus d'une recolonisation par des espèces exogènes pour, il n'y a donc aucun enjeu d'habitat indigène sur la zone. L'enjeu en termes de continuités écologiques est faible.1 station de fougère rare (pteris dentata) constitue un enjeu fort (présence dans fourrés arbustifs). Busard de Maillard en chasse sur le secteur. Chiroptères observés en vol (petit molosse : abondant / taphien de maurice : sporadique / scotophile de la réunion : potentiel) mais aucun gîte.
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site 1			Non concerné.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Les ravines sont classées en zone ND et des ouvrages de franchissement seront créés. Le périmètre du projet est classé en zones 2NAU, 2NAUh, UB, UBh, UC et UCh du POS du Tampon. D'anciennes parcelles agricoles sont actuellement occupées par des friches végétalisées, elles n'ont pas de vocation agricole ou forestière.
	Est-Il concerné par des risques technologiques ?		X	Des installations ICPE sont présentes dans un rayon de 3 km autour du projet. Le risque est modéré vis-à-vis des garages automobiles et de l'exploitation de carrière. Toutefois, une entreprise utilise des matières dangereuses : (situé à + i d'1 km du tracé) l'entreprise de cintrage et de laquage de Bourbon.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		- Risque cyclonique ; - Risque inondation fort et mouvement de terrain moyen à élevé au droit des ravines (ravine blanche, ravine don juan, bras de douane).
	Engendre-t-II des risques sanitaires ? Est-II concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		En phase chantier, des déplacements d'engins spécifiques et de poids lourds sont à attendre. En phase d'exploitation, cette infrastructure routière entraînera de nouveaux déplacements et des trafics de véhicules motorisés mais aussi de modes doux (piétons, cyclistes) sur les tronçons créés.
Nulsances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Situé en milieu urbain, le périmètre du projet est déjà affecté par des nuisances sonores. S'agissant d'une infrastructure routière, le projet engendrera indirectement des nuisances sonores, aussi bien en phase chantier qu'en phase d'exploitation. Une étude acoustique de niveau l'est d'ores et déjà prévue par le maître d'ouvrage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	\boxtimes		Situé en milieu urbain, le périmètre du projet est déjà soumis à des nuisances olfactives. S'agissant d'une infrastructure routière, le projet engendrera indirectement des émissions de gaz d'échappement, aussi bien en phase chantier qu'en phase d'exploitation. Néanmoins, le secteur est urbanisé et des véhicules circulent déjà sur la majeure partie du périmètre du projet puisque le tracé emprunte des voies existantes ou est situé à proximité immédiate de voies existantes.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		Situé en milieu urbain, le périmètre du projet est déjà soumis à des vibrations dues à la circulation routlère. En phase chantier : opérations entraînant des vibrations (marteaux piqueurs, circulation d'engins lourds). En phase d'exploitation : les véhicules circulant sur les voies entraîneront également des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		La nouvelle voir urbaine sera régulièrement ponctuée de candélabres. L'éclairage sera dirigé vers le bas et d'une puissance de 15 lux sur la chaussée et 7 lux sur les trottoirs.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		S'agissant d'une infrastructure routière, le projet entraînera indirectement des émissions de gaz polluants. Néanmoins, il est prévu des voies de TCSP et des axes réservés aux modes doux de circulation avec pour objectif de concurrencer la voiture personnelle et in fine, la réduction de ces émissions polluantes. Une étude sur la qualité de l'air est d'ores et déjà prévue dans le cadre du projet et permettra d'évaluer les incidences de la nouvelle voie urbaine. Des prescriptions seront formulées afin de limiter / compenser les effets négatifs du projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Rejets d'eaux pluviales liés à l'imperméabilisation du sol. Les réseaux EP et bassins de rétention seront dimensionnés pour que les débits rejetés dans l'exutoire final ne soient pas supérieurs à ceux mesurés à l'état initial.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-II la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les terrassements sur les tronçons nouvellement créés entraîneront des déblais (terres végétales). La déconstruction des chaussées existantes engendrera des déchets (enrobés bitumeux, éventuellement amiante) dont le traitement sera défini dans des études spécifiques.

Patrimolne /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Bien que situé dans le périmètre de protection de deux monuments inscrits au patrimoine historique, le projet concerne le réaménagement de voiries et reste à plus de 300 m de la Maison Bel Air et à 500 m de la Maison Roussel, sans vis-à-vis ni point de vue sur celles-ci.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Le projet engendrera une modification de l'occupation du sol sur une partie du tracé (ravine, parcelles privées). Toutefois, l'emprise de la voirie est limité au strict minimum pour permettre la circulation sécurisée des voitures, bus et modes doux.
		ifiées c	1.6 ux	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés Oui X	7 Non Si oui, déad	vez les	quelle	
	ine nouvelle gare routi	ère, au	droit c	lu secteur de La Châtoire, connectée à la future nouvelle voie urbaine
communales e	existantes - Chemin Her	mitage	:/Che	nt de la rue Général de Gaulle ; liaison routière entre les deux voies min du Portail, réaménagement de l'intersection rue Mahé Labourdonnais / ualification de voirie d'accès à la future ZA (chemin Chatel)
certaines heur	er (si travaux simultané es ; présence d'engins	et poid	s lourd	sonores / difficultés et modifications de la circulation (alternée ou fermée à ls) / coupures d'eau électricité si intervention sur les réseaux / impacts lébroussaillage, bruit, lumière si travaux de nuit).
- Phase exploi modes doux /	tation : fluidification de	la circu inter-q	ulation	y compris pour les transports en commun / optimisation des déplacements rs et connexion au cente-ville (est/ouest) / augmentation des nuisances
				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontlère ?
Out 🔲	Non X Si oul, déc			
NAME OF THE PROPERTY OF THE PR		: 3414 57 S.	er Make e	en tama settim et essent Otta en manada el met set et en en en en en manada de ser et el se en el en en en en -

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négalifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compensation de l'imperméabilisation des sols et ne pas aggraver le risque inondation en aval :

- un réseau pluvial enterré est prévu ;
- des bassins de régulation sont prévus sur tout le tracé (14) ;
- aménagements paysagers intégrant le projet dans l'environnement (adapté aux différentes séquences traversées);
- sécurisation des déplacements "modes doux";
- éclairage adapté pour réduire les nuisances sur l'avifaune ;
- études acoustique et qualité de l'air prévues = préconisations seront formulées pour réduire ou compenser les nuisances ;
- la voie TCSP est continue sur l'ensemble des secteurs 1 et 2, soit 3 km de linéaire de voirie, et seuls des couloirs d'approches seront réalisés au droit des giratoires projetés du secteur 3, soit 2 km de linéaire. Les aménagements paysagers seront intégrés pour compenser l'impact des aménagements urbains.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est essentiellement localisé sur une zone urbaine à faibles enjeux environnementaux. Il répond à des besoins actuels et permet d'anticiper les difficultés à venir en termes de circulation et de desserte / connexion au sein de la commune. Il est inscrit comme projet prioritaire au SAR et fait l'objet d'un emplacement réservé dans le POS du Tampon. Les incidences négatives seraient essentiellement concentrées en phase de travaux. Un diagnostic écologique a été réalisé et conclut à faible sensibilité du périmètre de projet, à dominante anthropique. Une station d'une espèce rare floristique (fougère "pteris dentata", dans friches et fourrés arbustifs). Une étude acoustique et une étude qualité de l'air sont prévues. Pas d'EBC intercepté.

Des études hydrauliques ont été menées et des bassins de rétention/régulation des eaux pluviales sont prévus pour compenser l' imperméabilisation des sols et ne pas aggraver le risque inondation en aval.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires	
Obje t	
 Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2 Un plan de sítuation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\boxtimes
Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 4 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c], 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pélitionnaire

Vauillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

		Objet
	itation du projet - Plans et coupes typostic environnemental (contexte gér	
	от на 1935 г. – Сом	ngagement et signature
Je cerlifie sur l'	honneur l'exactitude des renseigne	ments ci-dessus
Fait à Sa	idente (1964), a filologica (1964), a filologica (1964), a filologica (1964), a filologica (1964), a filologica a fint-Paul Contrologica (1964), a filologica (1964), a filologic	le. 15 décembre 2017
	Au nom et pour le co	ypte de le CASID
Signature	Pour la Présidente-Directrice Gé et par délégation	hérale
	Le Directeur du Pôle Technique	